Nations Unies E/2019/18

Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019
26 juillet 2018-24 juillet 2019
Point 15 de l'ordre du jour
Coopération régionale

Résumé des travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2018-2019)

Résumé

Malgré les progrès remarquables réalisés ces dernières années, les pays d'Asie et du Pacifique doivent d'urgence redoubler d'efforts s'ils veulent atteindre les 17 objectifs de développement durable. On trouvera dans le présent document les données et analyses les plus récentes ainsi qu'un aperçu des travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) au cours de l'année écoulée en vue de promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région.

Le Conseil économique et social souhaitera peut-être faire part de ses observations sur les travaux de la CESAP et prendre note du présent document.

19-07917 (F) 240519 040619

Merci de recycler

I. Introduction

1. La vitesse à laquelle l'Asie et le Pacifique changent a retenu l'attention du monde entier. L'esprit d'entreprise, l'ardeur au travail et l'innovation ont généré une croissance économique phénoménale et transformé les sociétés. Les revenus et les possibilités d'éducation ont considérablement augmenté et la population vit plus longtemps et en meilleure santé. La moitié de la classe moyenne mondiale vit aujourd'hui dans cette région, qui est à l'avant-garde, qu'il s'agisse des technologies de pointe ou de projets d'infrastructure audacieux.

2. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a accompagné ses États membres dans cette transformation et elle les aide aujourd'hui à poursuivre sur leur lancée et à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, une feuille de route régionale a été adoptée et une instance régionale a été créée pour assurer le suivi des progrès réalisés. Dans le cadre des organes intergouvernementaux de la Commission, les pays ont jeté les bases requises pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en créant un mécanisme de protection sociale visant à réduire les inégalités et la vulnérabilité, tendances qui s'accentuent dans la région, et en concluant des accords ministériels sur l'utilisation des applications spatiales au service du développement durable et la transformation des systèmes statistiques nationaux à l'appui du Programme 2030. Ces exemples illustrent le rôle moteur joué par la CESAP dans la production de connaissances, l'intégration des politiques et l'assistance technique, dans tous les domaines et dans l'ensemble des secteurs géographiques, en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

3. Le présent rapport donne un aperçu des travaux menés par la CESAP au cours de l'année écoulée en partenariat avec tous les acteurs intéressés, notamment les pouvoirs publics, à tous les niveaux, les entités du système des Nations Unies pour le développement, les banques de développement, la société civile, la population et le secteur privé.

II. Promotion de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région

A. Aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique

4. Ces dernières années, la région Asie-Pacifique a accompli des progrès remarquables. Entre 1990 et 2012, 1,1 milliard de personnes sont parvenues à sortir de l'extrême pauvreté et la région a enregistré la plus forte réduction de la mortalité maternelle à l'échelon mondial. La santé et le bien-être se sont améliorés et l'innovation joue un rôle de locomotive pour les nouvelles industries et les infrastructures.

5. Toutefois, malgré des progrès considérables, notamment en termes de croissance économique globale, il ressort de l'analyse de la CESAP que les importants efforts déployés par la région pour atteindre les 17 objectifs de développement durable sont insuffisants[1]. Comme le montre la figure I, au rythme actuel, aucun de ces objectifs ne sera atteint en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2030. La région doit accélérer les progrès en vue de la réalisation de chaque objectif et, dans certains cas,

[1] *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.9).

inverser les tendances actuelles, si elle veut mettre en œuvre l'ensemble du Programme 2030.

Figure I
Aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique

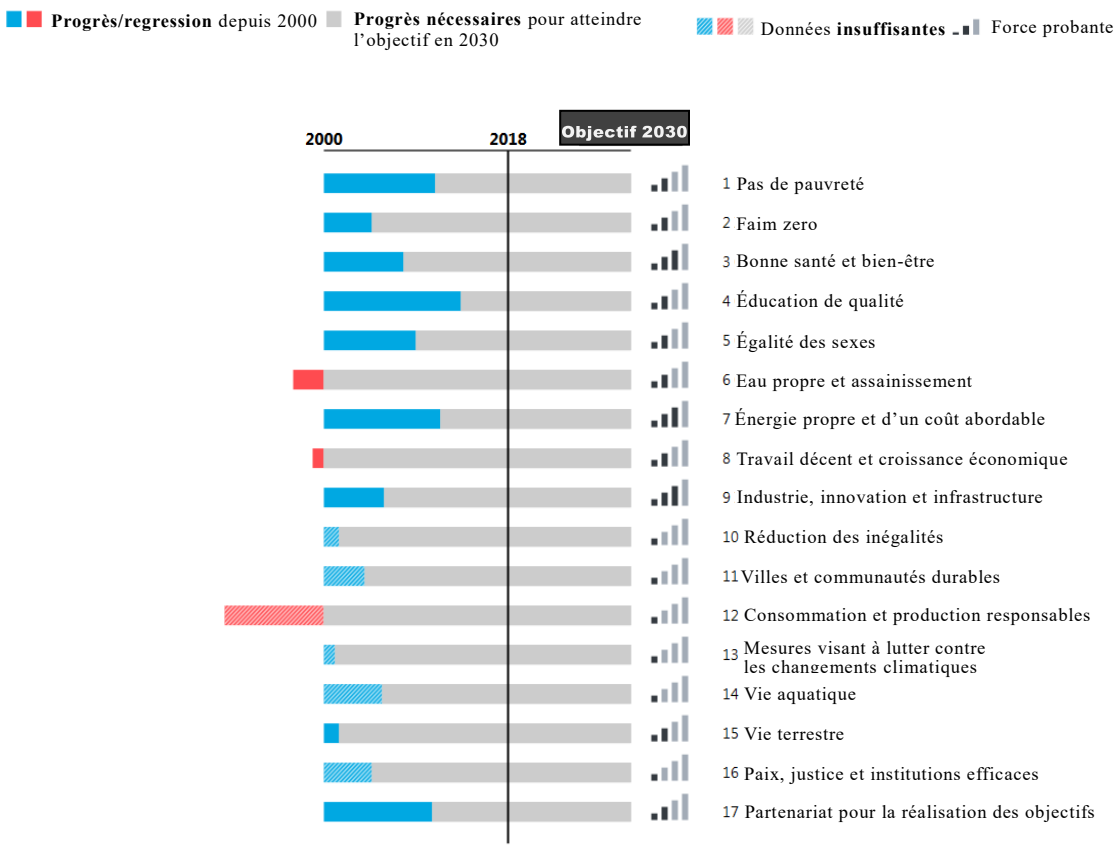

*Source :*CESAP, *Asia-Pacific SDG Gateway, avril 2019.*

6. Depuis 2000, la région Asie-Pacifique est celle qui a accompli les progrès les plus importants dans la réalisation des objectifs 4 (éducation de qualité) et 7 (énergie propre et d'un coût abordable), mais même pour ces objectifs, il lui faudra redoubler d'efforts pour atteindre la quasi-totalité des cibles mesurables. Au minimum, elle doit inverser la tendance dans des domaines tels que l'enseignement préscolaire et les énergies renouvelables. Malgré des efforts considérables, les progrès sont insuffisants en ce qui concerne les objectifs 1 (pas de pauvreté), 3 (bonne santé et bien-être), 5 (égalité des sexes) et 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs). Malheureusement, la région a régressé pour ce qui est des trois objectifs suivants : objectif 3 (eau propre et assainissement), objectif 12 (consommation et production durables) et objectif 13 (mesures visant à lutter contre les changements climatiques).

7. Il est à noter que 30 % des indicateurs pour lesquels il convient d'intensifier les efforts ou de prendre des mesures correctives si l'on veut atteindre les cibles fixées à l'échéance 2030 concernent l'environnement. La région subit de plein fouet les changements climatiques, les mesures prises pour renforcer la résilience sont insuffisantes pour lutter contre les catastrophes, les émissions de gaz à effet de serre

demeurent beaucoup trop élevées et la dégradation de l'environnement, notamment la pollution atmosphérique, nuit au développement.

8. En outre, l'aggravation des inégalités est particulièrement frappante, à la fois dans les pays et d'un pays à l'autre. Les inégalités de revenus se sont accentuées dans 40 % des pays. Les inégalités concernant l'accès à l'éducation, à la santé et à l'hygiène sont également flagrantes. Par ailleurs, un nouveau type d'inégalité apparaît, à savoir les inégalités environnementales. Exacerbées par les changements climatiques, les catastrophes font vingt fois plus de morts dans la région Asie-Pacifique qu'ailleurs, et frappent plus durement les pays et les populations pauvres[2].

B. Accélérer les progrès : Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

9. Conscients qu'il est urgent d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, les États membres de la CESAP ont adopté en 2017 la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique[3]. Cette feuille de route a été adoptée lors du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et entérinée par la Commission à sa soixante-treizième session.

10. La Feuille de route recense les domaines prioritaires de la coopération régionale dans l'optique de l'exécution du Programme 2030. Parmi ces domaines prioritaires figurent des questions thématiques qui reflètent les principaux défis auxquels la région doit faire face, notamment l'engagement de ne laisser personne de côté ; la réduction des risques de catastrophe et la résilience ; les changements climatiques ; la gestion des ressources naturelles ; la connectivité et l'énergie. Ces domaines prioritaires comprennent également les moyens d'exécution, notamment les données et les statistiques, la technologie, la finance, la cohérence des politiques, les partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et les partenariats internationaux et régionaux.

11. La présente section donne un aperçu des travaux menés par la CESAP pour soutenir l'action de ses États membres dans certains domaines thématiques, et la section III passe en revue les moyens d'exécution et les partenariats.

Ne laisser personne de côté

12. Malgré une croissance économique forte et soutenue et d'importants progrès dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités subsistent dans la région Asie-Pacifique et, dans certains cas, se sont creusées. Les écarts croissants de revenu et de richesse, ainsi que l'inégalité des chances, pénalisent de manière disproportionnée les femmes et les groupes vulnérables. Face à ces obstacles, il faut adopter des mesures porteuses de changement pour réaliser le Programme 2030.

13. À cette fin, la CESAP a continué de promouvoir le dialogue, la coopération et le renforcement des capacités à l'échelon régional afin d'éliminer les inégalités fondées sur le genre, de remédier aux problèmes liés au vieillissement, de lutter contre le chômage des jeunes et de défendre les droits des personnes handicapées et des migrants.

---

[2] *Inequality in Asia and the Pacific in the era of the 2030 Agenda for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.13).

[3] E/ESCAP/73/40 et E/2017/39.

14. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994 et l'adoption du Programme d'action qui en a résulté, la CESAP a apporté son appui aux examens et suivis menés à l'échelon régional en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population. À la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique[4] en 2013, les États membres ont adopté la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement[5], qui mettait en relief les orientations générales et les mesures prioritaires à appliquer au niveau régional pour assurer l'exécution effective du Programme d'action dans la région. Des ministres et de hauts responsables politiques des pays d'Asie et du Pacifique se sont réunis à Bangkok du 26 au 28 novembre 2018 pour procéder à un examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle[6], mettant l'accent sur la dynamique démographique à un moment crucial pour la région.

15. Les participants à l'examen à mi-parcours ont souligné qu'il importait de placer les personnes et leurs droits au cœur du développement et déclaré que l'égalité des genres et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi que les préoccupations et les besoins des personnes âgées, des jeunes et des migrants devaient être pris en compte si l'on souhaitait édifier des sociétés plus inclusives, équitables et durables. D'après un résumé des débats[7], bien que la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle aient reculé dans la région et que l'espérance de vie ait progressé, la pauvreté a augmenté dans certains pays. Les participants ont également estimé que la baisse de la mortalité maternelle et infantile était un des résultats les plus notables dans la région, plusieurs délégations ayant indiqué que cette baisse avait été possible grâce à l'amélioration de l'accès à des soins de santé maternelle et infantile de qualité.

16. Les pays en développement d'Asie et du Pacifique ne consacrent qu'environ 3,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à la protection sociale, alors que la moyenne mondiale est de 11,2 %. L'insuffisance des investissements dans ce secteur explique pourquoi 60 % de la population de la région ne bénéficie d'aucune protection en cas de maladie, d'incapacité, de chômage, de grossesse ou de vieillesse. Étant donné que 1,2 milliard de personnes vivent avec moins de 3,20 dollars par jour, la protection sociale est une stratégie essentielle pour lutter contre la pauvreté et le dénuement. D'après l'analyse de la CESAP, environ 328 millions de personnes sortiraient de la pauvreté modérée et 52 millions de l'extrême pauvreté si les pays de la région alignaient leurs dépenses en matière d'éducation, de santé et de protection sociale sur les moyennes mondiales[8].

17. Compte tenu de ces défis et possibilités, le Comité du développement social, qui a tenu sa cinquième session à Bangkok du 28 au 30 novembre 2018[9], a estimé que la protection sociale était un outil efficace pour briser le cycle de la pauvreté, empêcher les groupes vulnérables de basculer dans la pauvreté et promouvoir un développement inclusif. Fait important, le Comité a recommandé de renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale et encouragé le secrétariat de la CESAP, agissant en concertation avec les organismes des Nations Unies compétents, à étudier et mettre en place un mécanisme de coopération régionale destiné à aider les États membres dans ce domaine[10]. En conséquence, le secrétariat a créé un groupe d'experts

---

[4] Voir https://www.unescap.org/events/sixth-asian-and-pacific-population-conference.

[5] E/ESCAP/APPC (6)/3.

[6] Voir https://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/MTR-APPC.

[7] ESCAP/APPC/2018/5, annexe II.

[8] *Social Outlook for Asia and the Pacific : Poorly Protected* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.2).

[9] Voir https://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-social-development-fifth-session.

[10] ESCAP/CSD/2018/4.

à composition non limitée chargé de la question du renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. Grâce à la Boîte à outils de la protection sociale, qui offre des connaissances et des outils de perfectionnement des compétences en ligne[11], un appui est également fourni aux décideurs pour les aider à mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs.

18. La CESAP, qui a organisé successivement trois décennies pour les handicapés, joue depuis 1993 un rôle de locomotive régionale pour la promotion des droits des personnes handicapées et du développement tenant compte de la question du handicap. La Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique[12], adoptée en 2012, est au cœur des travaux de la Commission. Avec ses dix objectifs et ses 27 cibles, la Stratégie d'Incheon est devenue le cadre directeur pour le développement incluant le handicap dans la région Asie-Pacifique, et la base sur laquelle repose l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées à l'échelon régional. La Déclaration et le Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, adoptés en 2017[13], ont donné un nouvel élan à la coopération régionale, le but étant de faire en sorte que les personnes handicapées ne soient pas laissées-pour-compte. Le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2013-2022), composé de représentants des États membres et d'organisations de la société civile, se réunit régulièrement pour suivre les progrès et formuler des recommandations visant à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing. Les travaux de la Commission ont toujours été guidés par le principe « rien sur nous sans nous », des personnes ayant des handicaps divers et des organisations de la société civile étant associées à toutes les activités.

Réduction des risques de catastrophe et résilience

19. La région Asie-Pacifique est la plus touchée par les catastrophes naturelles. Ses habitants sont cinq fois plus susceptibles d'être frappés par une catastrophe naturelle que les personnes vivant ailleurs. Entre 1970 et 2016, les pertes matérielles se sont élevées à 1,3 milliard de dollars dans la région. D'après une étude d'impact pour la période 2020-2030 réalisée par la CESAP, au rythme actuel, la plupart des pays d'Asie et du Pacifique à haut risque ne feront que des progrès limités dans l'action qu'ils mènent pour réduire le nombre de morts et de victimes[14].

20. Les pertes humaines et matérielles ont tendance à être plus élevées parmi les populations les plus pauvres, qui vivent dans des conditions et des lieux où elles sont exposées à des phénomènes naturels. Les catastrophes détruisent une grande partie de leurs possessions, déjà maigres, les enfermant dans un cycle de pauvreté qui peut se perpétuer de génération en génération. La vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles représente donc un obstacle de taille pour la réalisation du Programme 2030 et de l'engagement de ne laisser personne de côté.

21. Toutefois, les progrès scientifiques et d'autres avancées ont accru les possibilités de mieux résister aux catastrophes et permis de faire en sorte que, même dans les circonstances les plus extrêmes, les personnes puissent survivre aux effets des catastrophes et reconstruire leur cadre de vie et leurs moyens de subsistance. Ainsi, les applications spatiales et l'innovation peuvent contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable grâce à l'exploitation des données spatiales. Pourtant, de nombreux pays de la région rencontrent encore des difficultés

[11] Voir https://www.socialprotection-toolbox.org/.
[12] E/ESCAP/APDDP (3)/3.
[13] E/ESCAP/APDDP (4)/5.
[14] *The Asia-Pacific Disaster Report 2017 – Leave No One Behind : Disaster Resilience for Sustainable Development* – (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.16).

en ce qui concerne la coordination et l'utilisation des informations géospatiales, ainsi que l'accès à celles-ci.

22. Pour remédier aux lacunes et mettre à profit des décennies d'investissement dans le secteur spatial, la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique [15], organisée conjointement par la CESAP et le Gouvernement thaïlandais à Bangkok le 10 octobre 2018, a réuni des ministres et de hauts responsables des pays qui mènent des activités spatiales et d'autres pays en vue de promouvoir la coopération régionale et de tirer parti des applications spatiales aux fins de la réalisation du Programme 2030, et notamment de la prévention des catastrophes. La Conférence a adopté le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)[16], plan coordonné à l'échelle régionale dont l'objet est d'exploiter les applications spatiales et les innovations numériques pour aider les pays, en particulier ceux qui ont des besoins particuliers, à réaliser le Programme 2030.

23. Le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable est un mécanisme régional unique en son genre, qui met en commun des ressources régionales telles que des données satellitaires, des supports de connaissances, des outils personnalisés, des services adaptés et un réseau de formation. Ce mécanisme montre de quelle manière on peut utiliser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour partager des connaissances et des ressources techniques au profit des pays de la région. Il bénéficie du soutien de 25 États membres et est mis en œuvre en collaboration avec des instituts de recherche. La Mongolie, l'un des pays pilotes du mécanisme régional de lutte contre la sécheresse, a mis en place son propre système de surveillance de la sécheresse en septembre 2018, avec l'appui technique de réseaux de prestation de services régionaux en Chine, en Inde et en Thaïlande.

24. La coopération régionale en Asie et dans le Pacifique en vue de la réduction des risques de catastrophe a également été dynamisée par l'inauguration, le 19 décembre 2018 à Téhéran, du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Le Centre, qui sert de plateforme de connaissances et d'informations en regroupant toutes les données relatives aux catastrophes dans la région, fournira des services d'information aux pays et organisations de la région en cas de catastrophes transfrontières. Il assure également le renforcement des capacités au moyen d'outils de gestion des connaissances tels que des plateformes d'apprentissage en ligne et des modules de formation[17].

Changements climatiques et gestion des ressources naturelles

25. La région Asie-Pacifique demeure celle qui consomme le plus de ressources dans le monde, et ses zones urbaines produisent des quantités croissantes de déchets. Depuis 2015, elle n'a pas fait de progrès – et a même régressé – en ce qui concerne la protection, la restauration et la promotion de l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, ainsi que la préservation de la biodiversité, et la santé des océans continue de se dégrader. La région est responsable de plus de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dont le niveau ne cesse d'augmenter.

26. Ces problèmes environnementaux ont un coût économique important et des répercussions négatives sur la santé et les moyens d'existence, ainsi que sur la

[15] Voir https://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/third-ministerial-conference-space-applications-sustainable-development.

[16] ESCAP/MCSASD/2018/2, annexe II.

[17] Voir https://apdim.unescap.org/.

réalisation des objectifs de développement durable, comme l'a indiqué le Comité de l'environnement et du développement, qui a tenu sa cinquième session à Bangkok du 21 au 23 novembre 2018[18]. Le Comité a mis en relief les avantages de la coopération régionale dans plusieurs domaines, notamment la consommation et la production durables, l'écotourisme, la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière, la gouvernance des océans et la gestion des catastrophes naturelles, et proposé de créer une plateforme visant à promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources[19]. Il a souligné qu'il importait d'atteindre les objectifs et les secteurs prioritaires définis dans la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)[20], adoptée par la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique lors de sa septième session organisée en septembre 2017 par la CESAP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le thème « Vers une Asie-Pacifique économe en ressources et sans pollution ». L'Organisation des Nations Unies, les partenaires de développement, les organisations non gouvernementales et les donateurs ont été invités à continuer d'apporter leur concours aux stratégies nationales et aux moyens d'exécution.

27. Pour inverser le déclin rapide de la santé des océans de la région, la CESAP a lancé une série de partenariats et d'initiatives. Le secrétariat a créé un partenariat pour la comptabilité des océans afin de coordonner l'appui apporté au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques et de la gouvernance. Il a également dirigé l'élaboration d'un cadre statistique et d'un manuel d'orientation sur la comptabilité des océans en collaboration avec le PNUE, dont la Commission de statistique de l'ONU a pris note à sa quarante-neuvième session[21]. Il a engagé plus de 80 experts pour contribuer au manuel et obtenu un financement du Compte de l'ONU pour le développement afin de poursuivre les travaux méthodologiques et des projets pilotes nationaux.

28. En outre, le secrétariat a créé le réseau professionnel « Friends of Ocean Cities », qui encourage les spécialistes de la gouvernance des océans, de la conservation des écosystèmes marins et côtiers, de la résilience urbaine et des changements climatiques dans les petits États insulaires en développement du Pacifique à favoriser un développement urbain durable adapté aux systèmes insulaires. Le projet pilote « Closing the Loop » a aidé les administrations nationales et locales en Inde et en Thaïlande à réduire la quantité de déchets plastiques rejetés dans les océans. En coopération avec les organismes responsables du groupe d'action pour l'océan et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'océan, le secrétariat a également organisé la première Journée Asie-Pacifique pour l'océan afin de donner suite aux engagements volontaires pris par la région lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, et d'accélérer l'action menée pour assainir les océans.

29. Pour faire face au défi croissant posé par la pollution atmosphérique, les membres du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement ont lancé le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air

---

[18] Voir https://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-environment-and-development-fifth-session.

[19] ESCAP/CED/2018/4. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.unescap.org/sites/default/files/CED5_4E.pdf.

[20] E/ESCAP/MCED(7)/6.

[21] E/2018/24-E/CN.3/2018/37.

en octobre 2018[22]. Dispositif volontaire de lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière en Asie du Nord-Est, dont l'action est axée sur plusieurs polluants, le Partenariat est, entre autres, censé promouvoir une collaboration fondée sur la science et orientée vers l'action et l'acquisition de connaissances sur les aspects environnementaux et sanitaires de la pollution atmosphérique, et contribuer à l'élaboration de politiques nationales et sous-régionales à cette fin.

La connectivité au service du Programme 2030

30. L'intégration et la coopération régionales ont été un facteur décisif de progrès dans la région de l'Asie et du Pacifique au cours des dernières décennies et peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme 2030. Promouvoir la connectivité, élément clef de l'intégration et de la coopération régionales, peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région. Pour y parvenir, il convient d'adopter une approche intégrée et globale aux fins de la libéralisation du commerce et des investissements dans des biens et des services, de la facilitation du commerce et du développement de transports, de technologies de l'information et des communications (TIC) et de réseaux d'infrastructures énergétiques durables. Il faut aussi coordonner les politiques régionales et nationales, combler les lacunes en matière d'infrastructure, harmoniser les normes techniques, synchroniser les procédures opérationnelles, mettre au point et déployer des technologies de l'information et des communications et harmoniser les règles et règlements relatifs aux transports transfrontaliers. On trouvera ci-après un aperçu des activités menées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans les domaines du commerce et des investissements, des transports et des technologies de l'information et des communications.

Commerce et investissements

31. La région de l'Asie et du Pacifique demeure le principal partenaire commercial à l'échelon mondial pour ce qui est du commerce de marchandises : elle représente 39,8 % des exportations mondiales de marchandises et 36,5 % des importations. En 2017, la région a de nouveau dépassé le niveau de croissance du commerce mondial et affiché des taux de croissance à deux chiffres, à savoir 11,5 % pour les exportations et 15 % pour les importations. L'aggravation des tensions commerciales a toutefois eu des répercussions néfastes sur le climat du commerce et des investissements, suscité des incertitudes et entraîné une forte instabilité des marchés mondiaux et un ralentissement du commerce des marchandises en 2018[23].

32. Selon une analyse réalisée par la CESAP, les tensions commerciales actuelles auront des effets délétères aux niveaux mondial et régional. On prévoit que, si les tensions géopolitiques venaient perturber les chaînes d'approvisionnement et ébranler la confiance des investisseurs, les flux commerciaux ralentiraient, en particulier à court terme. Les pays de l'Asie et du Pacifique devraient connaître une baisse considérable de la demande en produits intermédiaires et produits de base de la part de la Chine. Le produit intérieur brut (PIB) mondial pourrait chuter de près de 215 milliards de dollars, et celui de la région d'environ 60 milliards de dollars. Si les tensions commerciales se prolongent, elles pourraient avoir des effets néfastes dont le coût s'élèverait à environ 400 milliards de dollars à l'échelle mondiale[24].

[22] NEASPEC/SOM (22)/8. Peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.neaspec.org/article/neaspec-22nd-senior-officials-meeting-soM.

[23] *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2018 : Recent Trends and Developments* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.3).

[24] Ibid.

33. Dans ce contexte, le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa sixième session à Bangkok, du 13 au 15 mars 2019[25], au cours de laquelle il a été indiqué que la région de l'Asie et du Pacifique pouvait apaiser les tensions commerciales et les incertitudes politiques à l'échelon mondial en poursuivant des activités d'intégration régionale et en s'efforçant de simplifier et de numériser le commerce et d'améliorer le climat des affaires[26]. Il fallait aussi placer au premier rang des préoccupations politiques l'adoption de mesures complémentaires, notamment en matière de protection sociale, de travail et d'éducation, afin de venir en aide aux populations qui ont subi les effets néfastes des tensions commerciales et d'aider la région à poursuivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Comité a également précisé que l'expansion du commerce dans certains pays était freinée par la faible diversification de leurs produits, leur isolement par rapport aux marchés mondiaux, la faiblesse de leurs infrastructures, leur accès limité au financement, leur manque d'équipements pour vérifier la conformité aux mesures non tarifaires, la faible desserte numérique et un climat peu propice au développement du commerce, en particulier en ce qui concerne le commerce sans papier et le commerce en ligne.

34. Afin d'accélérer l'application de mesures de facilitation du commerce numérique, les membres de la CESAP ont adopté l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique[27]. Cet Accord-cadre est censé être un instrument inclusif et accessible à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, afin de les rendre mieux à même de participer au commerce transfrontalier sans papier. La mise en place de ce type de commerce dans toute la région pourrait faire baisser les coûts commerciaux de plus de 25 % en moyenne, ce qui permettrait d'économiser environ 1 200 milliards de dollars. La réduction des coûts commerciaux pourrait aller de 10 à 40 % selon l'état d'avancement de l'application des mesures de facilitation du commerce numérique dans les différents pays[28]. L'Azerbaïdjan a été le premier pays à adhérer à l'Accord-cadre en mars 2018. Cinq États membres de la CESAP signataires de l'Accord-cadre depuis septembre 2017, à savoir l'Arménie, le Bangladesh, le Cambodge, la Chine et la République islamique d'Iran, en sont actuellement à la phase de ratification interne. Le secrétariat de la CESAP offre un appui aux États membres souhaitant devenir parties à l'Accord-cadre et a financé la participation de représentants des pays intéressés à des ateliers et à des activités de formation.

Transports

35. Les transports sont un élément essentiel du développement économique. La création de richesses au cours des derniers siècles s'est accompagnée d'un essor rapide des transports. Si les transports continuent de contribuer au développement économique des sociétés, leurs effets externes négatifs apparaissent de plus en plus clairement. Ils sont à l'origine d'un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dont les trois quarts sont imputables aux transports routiers. Les accidents de la route demeurent un grave problème : dans la région Asie-Pacifique, une personne meurt toutes les 40 secondes dans un accident de la route. Les pertes de temps et les frais occasionnés par les embouteillages représentent un coût annuel de 2 à 5 % du PIB de la région. Les niveaux de pollution atmosphérique dans la plupart des pays de

[25] Voir https://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-trade-and-investment-sixth-session.

[26] ESCAP/CTI/2019/9. Peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.unescap.org/sites/default/files/CTI_9%20Committee%20report_E.pdf.

[27] Nations Unies, C.N.598.2016.TREATIES-X.20 (Notification dépositaire).

[28] *Digital Trade Facilitation in Asia and the Pacific*, Studies in Trade, Investment and Innovation, nº 87 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.10).

la région dépassent régulièrement les seuils fixés par l'Organisation mondiale de la Santé, ce qui présente de graves risques pour la santé. Ces problèmes montrent clairement qu'il faut assurer des modes de transport plus viables afin de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable.

36. Dans cette optique, le Comité des transports a tenu sa cinquième session à Bangkok du 19 au 21 novembre 2018[29]. Le Comité a estimé qu'un réseau de transports efficace était essentiel pour aider la région à mieux se positionner sur le marché mondial et contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030. Il a déclaré que l'innovation et le recours aux nouvelles technologies pouvaient largement contribuer à assurer une connectivité durable. Il a également souligné qu'un transfert modal vers des systèmes de transport plus respectueux de l'environnement, comme les transports ferroviaires et la navigation intérieure, pouvait faire baisser la demande de combustible fossile dans le secteur des transports, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique et promouvoir l'intermodalité[30].

37. À cette fin, l'Accord intergouvernemental sur le réseau routier asiatique[31], l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique[32] et l'Accord intergouvernemental sur les ports secs[33] offrent un cadre institutionnel global permettant de définir et d'appliquer des politiques et des mesures communes. Ces trois accords intergouvernementaux ont été négociés sous les auspices de la CESAP afin d'assurer une plus grande convergence des objectifs dans l'exécution des programmes multilatéraux mondiaux et régionaux et la réalisation des objectifs de développement durable. La CESAP se charge d'administrer ces accords, de réunir les groupes de travail créés en application des dispositions juridiques énoncées dans chacun de ces accords, et d'élaborer des outils, des projets et des directives en vue de leur mise en œuvre. La Commission a également facilité la signature de l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique par la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie.

38. Afin d'aider les autorités locales et nationales à mettre en place des systèmes de transport plus durables dans les zones urbaines en essor rapide, la CESAP a créé l'indice de transport urbain durable. Cet indice permet de décrire brièvement, de suivre et de comparer le fonctionnement des divers systèmes de transport urbain durable dans les villes. Il est fondé sur 10 indicateurs permettant d'évaluer les aspects sociaux, économiques et environnementaux des transports urbains et prenant en compte les questions de la planification, de l'accès, de la sûreté, de la qualité, de la fiabilité, du prix et des émissions. Le secrétariat de la CESAP a organisé des formations en vue de faciliter l'application de cet indice dans 10 villes au Bangladesh, aux Fidji, en Inde, en Indonésie, au Népal, au Sri Lanka et au Viet Nam. Conscient de la valeur de cet indice, le Comité des transports a recommandé, à sa cinquième session, de poursuivre son développement et de continuer à promouvoir son utilisation dans toute la région.

Technologies de l'information et des communications

39. Les technologies de l'information et des communications sont une « méta-infrastructure », un secteur en expansion et un puissant moteur de développement. Les infrastructures, applications et services utilisés dans les domaines de la finance, des transports et de la facilitation du commerce rendus

[29] Voir https://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-transport-fifth-session.
[30] ESCAP/CTR/2018/8.
[31] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2323, nº 41607.
[32] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2596, nº 46171.
[33] Nations Unies, *Recueil des Traités*, nº 53630.

possibles par l'informatique sont le fondement de l'économie numérique en ce qu'ils encouragent l'innovation et les transformations qualitatives de la société. En outre, ces technologies présentent l'avantage de pouvoir atteindre des zones rurales ou reculées au moyen d'appareils mobiles ou satellitaires et fournir des services essentiels, tels que des services de santé, d'éducation, d'information agricole ou d'alerte rapide en cas de catastrophe. Elles ont permis de mieux observer et comprendre la dégradation de l'environnement, l'utilisation des ressources naturelles et les phénomènes liés aux changements climatiques. Elles constituent une infrastructure critique, un secteur essentiel et un outil absolument indispensable pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'objectif consistant à ne laisser personne de côté.

40. Toutefois, le nombre d'abonnements aux services de connexion fixe à large bande pour 100 habitants dans la région Asie-Pacifique demeure bien moindre qu'en Europe et en Amérique du Nord et reste inférieur à la moyenne mondiale, qui est de 12,4. Dans les économies avancées de la région, le nombre d'abonnements a augmenté et les réseaux à large bande sont de meilleure qualité. Toutefois, dans 18 pays membres de la CESAP, le nombre d'abonnements reste encore inférieur à 2 % et n'a guère évolué depuis une dizaine d'années[34].

41. Compte tenu de ces problèmes, le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a demandé, lors de sa deuxième session tenue à Bangkok du 29 au 31 août 2018[35], que la priorité soit donnée aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans le cadre des activités de promotion de la desserte numérique dans la région[36]. Le Comité a souligné l'importance de l'initiative « Autoroute Asie-Pacifique de l'information » à cet égard.

42. L'initiative « Autoroute Asie-Pacifique de l'information » a pour objectif d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité du réseau Internet haut débit dans la région grâce au renforcement des infrastructures. Administrée par la CESAP, cette initiative consiste à la fois à établir des cartes régionales d'Internet, en coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), et à analyser les politiques afin d'aider les pays à créer un espace régional d'information et de communication homogène. Les membres de la CESAP ont élaboré un Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information visant à guider et à accélérer la mise en œuvre de l'initiative. Le Comité a autorisé l'actualisation du Plan directeur pour les quatre années à venir (2019-2022) afin d'orienter la prochaine phase d'application.

III. Renforcement des moyens d'exécution du Programme 2030

Un avenir à portée de main : évaluer le coût de la réalisation des objectifs de développement durable

43. Comme indiqué dans la précédente section, la croissance économique rapide en Asie et dans le Pacifique a entraîné une aggravation des inégalités et une dégradation considérable de l'environnement. Il est donc peu probable que la région parvienne à réaliser la plupart des objectifs de développement durable sans un changement de cap. Il faut changer les mentalités et l'orientation des politiques, et ne pas se contenter de

[34] Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Artificial intelligence and broadband divide : state of ICT connectivity in Asia and the Pacific – 2017 ». Peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.unescap.org/sites/default/files/StateofICT2017_16Jan2018.pdf.

[35] Voir https://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-information-and-communications-technology-science-technology-and-innovation-second.

[36] ESCAP/CICTSTI/2018/9.

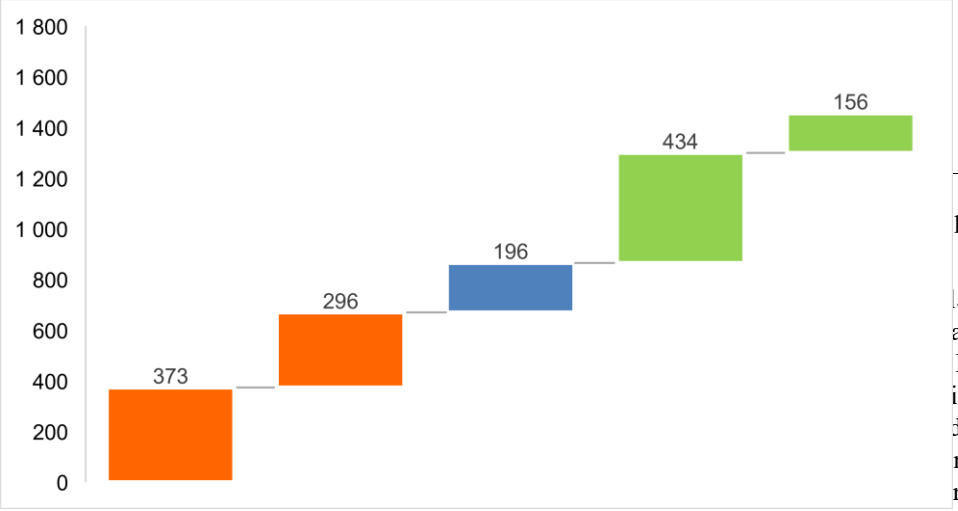

périté, mais s'attacher plutôt à

a CESAP, le montant des
aliste. Dans son étude sur la
Pacifique de 2019, intitulée
ific 2019 : Ambitions beyond
détaillée des investissements
nt durable dans la région d'ici
rs de plus par an pour éliminer la faim et la pauvreté, dispenser des soins de santé de base et un enseignement de qualité, assurer l'accès de tous aux infrastructures et à une énergie propre et garantir l'avenir de l'humanité en menant une action climatique et en vivant en harmonie avec la nature[37]. Ce montant représente environ 5 % du PIB de la région en 2018, ou encore 4,1 % du PIB annuel moyen pour la période 2016-2030. Comme indiqué dans la figure II, cela suppose des investissements :

- de 669 milliards de dollars par an en faveur de l'être humain, pour éliminer la faim et la pauvreté et réaliser les objectifs en matière de santé et d'éducation ;
- de 590 milliards de dollars par an en faveur de la planète, pour assurer l'accès à une énergie propre, mener une action résolue pour lutter contre les changements climatiques et mettre en place des mesures de protection de l'environnement ;
- de 196 milliards de dollars par an pour jeter les bases d'une prospérité future reposant sur des systèmes de transport durables et un plus large accès aux technologies de l'information et des communications et aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Figure II
Montant total des investissements requis pour réaliser les objectifs de développement durable : montant annuel moyen pour la période 2016-2030
(En milliards de dollars des États-Unis, en prix constants de 2016)

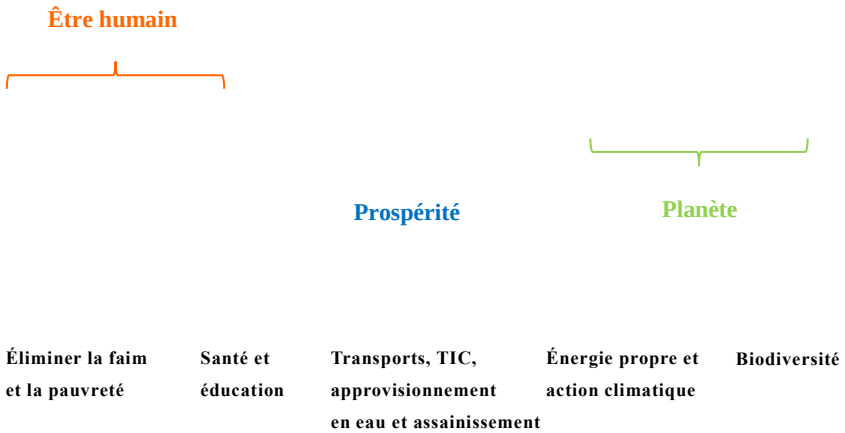

Source : CESAP.

[37] Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.6)

45. Pour la plupart des pays de la région, ces objectifs visant à aller au-delà de la simple croissance sont largement accessibles compte tenu des ressources publiques et privées dont ils disposent. En moyenne, cela supposerait un investissement de moins d'un dollar par personne et par jour. Toutefois, ces coûts ne seront pas les mêmes dans tous les pays. Les pays les moins avancés devront investir au moins deux fois plus que la moyenne régionale, soit entre deux et trois dollars par personne et par jour. Il est indispensable de renforcer les partenariats de développement et la coopération régionale pour s'assurer que tous les pays puissent mener à bien cet important projet.

Tirer parti des moyens d'exécution grâce à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

Données et statistiques

46. Les statistiques officielles constituent un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données sur la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. Elles se situent au cœur des indicateurs de suivi des progrès accomplis dans l'application du Programme 2030. Les systèmes statistiques nationaux sont de plus en plus sollicités et des appels pressants sont lancés en faveur de réformes et du renforcement des capacités pour répondre aux besoins croissants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030.

47. Estimant que tous les échelons de l'administration doivent apporter leur concours afin de renforcer les capacités de production de statistiques officielles relatives au Programme 2030, le Comité de statistique a adopté, lors de sa sixième session tenue à Bangkok du 16 au 19 octobre 2018[38], la déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »[39], qui est fondée sur une vision et un cadre d'action collectifs de la communauté statistique de la région Asie-Pacifique tendant à améliorer les statistiques officielles aux fins de l'exécution du Programme 2030[40]. Dans cette déclaration, le Comité a invité les gouvernements à prendre neuf engagements afin de renforcer et de transformer leurs systèmes statistiques nationaux à l'appui du Programme 2030. Il a également appelé les partenaires de développement à apporter leur soutien aux systèmes statistiques nationaux et la CESAP à faciliter l'application du Programme.

48. En réponse à cet appel pressant, la CESAP a joué un rôle de premier plan dans la fourniture d'un appui aux États membres et aux équipes de pays des Nations Unies afin qu'ils puissent renforcer les systèmes statistiques nationaux et communiquer des données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et en matière de comptabilité environnementale. Cet appui revêt la forme de services consultatifs régionaux et d'ateliers de renforcement des capacités organisés aux niveaux national, régional et sous-régional. Ainsi, la CESAP a aidé le Gouvernement bhoutanais à utiliser des données plus fiables et actualisées sur les personnes risquant d'être laissées de côté pour élaborer des politiques et prendre des décisions fondées sur l'analyse des faits, en application des textes adoptés au titre du Cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable du Bhoutan pour la période 2018-2021.

49. Les États membres de la CESAP ont également adopté un Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en

[38] Voir https://www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-statistics-sixth-session.
[39] ESCAP/CST/2018/7.
[40] E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1.

Asie et dans le Pacifique[41]. L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil permettent aux particuliers d'obtenir la reconnaissance et les documents officiels dont ils ont besoin pour établir leur identité juridique, leurs liens de parenté et leur état civil. Ces documents sont indispensables s'ils veulent exercer leurs droits juridiques, économiques, sociaux et politiques et bénéficier de services de santé, d'éducation et de protection sociale, par exemple. Ce cadre d'action régional a été mis en place en collaboration avec des organismes des Nations Unies, d'autres partenaires de développement et la société civile. Un groupe directeur composé de 22 États et de huit partenaires de développement et coordonné par la CESAP assure le suivi de sa mise en œuvre.

Technologie

50. Alors que nous entrons dans la quatrième révolution industrielle, marquée par des avancées technologiques, telles que l'intelligence artificielle, la robotique, l'impression 3D et l'Internet des objets, il est essentiel de mettre ces technologies de pointe au service de la société et de l'environnement si l'on veut atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

51. Les technologies de pointe offrent une multitude de possibilités. Sur le plan économique, l'intégration de technologies et d'innovations dans les processus de production pourrait accroître la productivité globale et ouvrir de nouvelles perspectives dans ce domaine. Sur le plan social, ces technologies permettraient de transformer la prestation de services publics, de réduire les inégalités et de favoriser l'inclusion. Enfin, sur le plan environnemental, elles pourraient servir à prendre des mesures préventives pour faire face à la dégradation de l'environnement. Toutefois, elles présentent aussi des risques : elles ont des incidences sur l'emploi et l'avenir du travail, posent des problèmes déontologiques, soulèvent des questions réglementaires et peuvent creuser encore le fossé numérique actuel qui crée de nouvelles disparités.

52. La région Asie-Pacifique occupe une place de premier plan dans le développement des technologies de pointe et devrait devenir l'un des grands « marchés de l'avenir ». Les gouvernements de la région ont également été à l'avant-garde des prises de décisions novatrices dans ce secteur. Cette position de premier plan leur donne la possibilité de définir le rôle et la portée des technologies de pointe.

53. Tout en appréciant les possibilités qu'offrent les technologies de pointe, le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a fait observer, à sa deuxième session, que le manque de fonds et de ressources humaines et institutionnelles risquait d'empêcher de nombreux pays en développement de mettre à profit ces technologies. À cet égard, le Comité a demandé au secrétariat de la CESAP d'aider les États membres à élaborer des politiques, des stratégies et des feuilles de route afin de tirer efficacement parti de la science, la technologie et l'innovation pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable[42].

IV. Coup de projecteur : suivi et examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelon régional

54. Un suivi et un examen efficaces constituent un pilier essentiel du Programme 2030. Aux paragraphes 79, 80 et 82 du Programme 2030, l'accent est mis

[41] E/ESCAP/RES/71/14.

[42] ESCAP/CICTSTI/2018/9.

sur les principes qui guident le suivi et l'examen à tous les niveaux. Selon ces principes, les gouvernements sont responsables au premier chef du suivi et de l'examen, qui doivent être à la fois ouverts, inclusifs, participatifs et transparents, et rigoureux et étayés par des évaluations et des données produites par les pays.

55. En Asie et dans le Pacifique, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable constitue la pièce maîtresse du suivi et de l'examen du Programme 2030 à l'échelle régionale. Le premier Forum s'est tenu en mai 2014, et son mandat a été adopté en 2017 à l'issue de consultations approfondies. Cette année-là, la CESAP a, par sa résolution 73/1, ajouté le Forum à son appareil de conférence. La Commission a également adopté la résolution 73/9 sur la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

56. Les débats thématiques du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et l'examen des objectifs se sont inscrits dans le droit fil du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et ont permis d'enrichir celui-ci. Des tables rondes portant sur des objectifs particuliers examinés chaque année sont coordonnées et organisées par diverses entités des Nations Unies. Le Forum prévoit des échanges entre les pays qui ont entamé des examens nationaux volontaires et ceux qui les ont déjà présentés. Il examine également les progrès accomplis dans l'exécution de la Feuille de route régionale.

57. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est organisé par la CESAP en collaboration avec le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui regroupe plus d'une trentaine d'organes de l'Organisation des Nations Unies et d'entités qui y sont affiliées. Le suivi et l'examen sont, en outre, grandement facilités par la collaboration qu'entretient le secrétariat avec les gouvernements et les parties prenantes, notamment le secteur privé, les administrations locales et la société civile. Le Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique[43] a permis aux parties prenantes d'être représentées aux sessions successives du Forum et d'y apporter leur contribution. Le Forum s'appuie également sur des ressources et des mécanismes sous-régionaux, tels que les cadres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et ceux du Forum des îles du Pacifique, qui l'aident à mettre à profit divers programmes de développement dans la région.

58. Dans ses délibérations, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'appuie sur les analyses effectuées notamment dans le rapport de la Commission sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui utilise des méthodes statistiques inédites pour examiner les progrès actuels et prévus aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que dans un rapport thématique élaboré conjointement par la CESAP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque asiatique de développement (BAsD).

59. Le rapport thématique de 2019 intitulé « *Accelerating progress : An empowered, inclusive and equal Asia and the Pacific* » (Accélérer les progrès : pour une Asie et un Pacifique autonomes, inclusifs et égaux) proposait un cadre composé de quatre éléments synergiques nécessaires pour promouvoir l'inclusion, l'autonomisation et l'égalité, notamment les droits et la justice, les normes et les institutions, les ressources et les capacités et la participation et la possibilité de faire entendre sa voix.

[43] Voir http://asiapacificrcem.org/.

Les auteurs du rapport ont constaté que les effets des changements climatiques associés aux causes profondes d'inégalité se traduisaient par de nouvelles formes de vulnérabilité. Pour ce qui est du financement du développement, aborder les questions de fiscalité dans une optique d'autonomisation et d'inclusion pourrait stimuler les efforts de mobilisation des ressources tout en contribuant à remédier aux inégalités dans la région. L'accroissement de la participation de la population pourrait améliorer la responsabilisation et la confiance à l'égard des institutions tout en assurant une prise de décision adaptée aux situations. En conclusion, les auteurs ont indiqué que si la promotion de l'autonomisation et de l'inclusion était une approche nécessaire pour réduire les inégalités et parvenir plus rapidement à atteindre un large éventail d'objectifs, il fallait néanmoins qu'elle s'inscrive dans le cadre d'une stratégie d'action globale[44].

60. En mars 2019, la CESAP a créé le Asia-Pacific SDG Goals Gateway[45] (Portail des ODD pour l'Asie et le Pacifique), site Web qui donne accès à des données et statistiques sur les indicateurs de la situation actuelle et les progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs par les États membres de la CESAP. En déterminant clairement les domaines dans lesquels la région progresse, doit redoubler d'efforts ou encore s'est engagée dans la mauvaise direction, le Portail constitue, pour toutes les parties prenantes, une ressource essentielle qui les aide à préciser les priorités de leurs politiques, programmes et investissements en vue de la réalisation du Programme 2030. En outre, le Sustainable Development Goals Help Desk[46] (Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable) est un service en ligne intégré donnant accès à des outils, des produits axés sur le savoir, des avis d'experts, des conseils et des possibilités de transmission du savoir entre pairs et de coopération régionale Sud-Sud dans des domaines thématiques couvrant de nombreux sujets.

61. À l'échelon national, la CESAP s'associe aux équipes de pays des Nations Unies pour aider les pays à procéder à des examens nationaux volontaires en vue de suivre et d'examiner le Programme 2030 sur les plans national, régional et mondial. Elle s'emploie notamment à faciliter la participation de toutes les parties prenantes au processus d'examen lancé au niveau national. Une assistance technique a été fournie en 2018 et 2019, en collaboration avec le Centre régional du PNUD à Bangkok, le Département des affaires économiques et sociales et les coordonnateurs résidents, pour l'élaboration d'examens nationaux volontaires au Cambodge, aux Fidji, au Kazakhstan, à Kiribati, en Mongolie, à Nauru, aux Palaos, en République démocratique populaire lao, au Timor-Leste, à Sri Lanka, aux Tonga, au Turkménistan, à Vanuatu et au Viet Nam. L'approche participative que cette assistance a favorisée, a permis de mobiliser un large éventail de parties prenantes issues de divers ministères d'exécution et organisations de la société civile de manière à renforcer les capacités et les liens intersectoriels et à assurer ainsi un suivi et un examen efficaces de l'application du Programme 2030 à l'échelon national.

62. En 2019, le suivi et l'examen du Programme 2030 ont occupé une place centrale à la session annuelle de la Commission. Comme il a été décidé que la Commission et

[44] Organisation des Nations Unies, Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, *Accelerating progress : An empowered, inclusive and equal Asia and the Pacific* (Bangkok, 2019).

[45] Voir http://data.unescap.org/.

[46] Voir http://sdghelpdesk.unescap.org/commission/75/index.

le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable choisiraient un thème commun les années où le Forum politique de haut niveau pour le développement durable se réunissait sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, la soixante-quinzième session de la Commission, qui se tiendra du 27 au 31 mai 2019, aura pour thème « Autonomiser les populations et assurer l'inclusion et l'égalité [47] ». Les délibérations s'appuieront sur une étude thématique intitulée « *Closing the Gap : Empowerment and Inclusion in Asia and the Pacific*[48] » (Combler l'écart : autonomisation et inclusion en Asie et dans le Pacifique). Le rapport met l'accent sur trois des six objectifs de développement durable examinés en 2019, à savoir l'objectif 4 (éducation de qualité), l'objectif 8 (travail décent) et l'objectif 10 (réduction des inégalités). Se fondant sur l'analyse des données de 27 États membres en développement de la CESAP, les auteurs du rapport n'ont trouvé que peu d'exemples de véritable autonomisation parmi les groupes défavorisés. Dans les pays où ils en ont trouvé, ces exemples étaient plus nombreux dans l'éducation que dans l'emploi et le revenu. En outre, ils ont conclu que des institutions et cadres juridiques solides étaient indispensables pour promouvoir l'inclusion et l'autonomisation, et que le niveau de développement économique ne déterminait pas forcément la capacité d'un pays d'assurer l'égalité pour tous.

V. Tirer parti des partenariats pour le développement durable

63. Les États membres d'Asie et du Pacifique ont souligné l'importance que les partenariats revêtaient pour la réalisation du développement durable, principe fondamental de l'application du Programme 2030, énoncé dans le préambule et dans l'un de ses objectifs (objectif 17). Ils ont en outre estimé que les partenariats, et en particulier les partenariats Nord-Sud, Sud-Sud, internationaux et régionaux, étaient essentiels à la poursuite du développement durable dans la région dans la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Sachant que les partenariats occupaient une place centrale dans le Programme 2030, la CESAP a continué de développer ses partenariats avec toutes les parties prenantes intéressées, notamment les pouvoirs publics à tous les niveaux, les entités du système des Nations Unies pour le développement, les banques de développement, la société civile, les communautés et le secteur privé.

64. La CESAP soutient les États membres dans l'action résolue qu'ils mènent pour renforcer la coopération multilatérale au niveau sous-régional. En Asie du Sud-Est, par exemple, la CESAP et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont renforcé leur collaboration et intensifié leur appui à la réalisation d'un développement inclusif et durable dans le cadre des Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et du Programme 2030. Les membres de l'ASEAN ont approuvé un rapport sur les complémentarités entre les deux programmes de développement [49], établi par la CESAP en partenariat avec le Gouvernement thaïlandais et le secrétariat de l'ASEAN, et commencé à appliquer ses recommandations. En Asie centrale, les pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale ont réaffirmé qu'ils

[47] Voir https://www.unescap.org/commission/75/index.

[48] Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.8.

[49] Organisation des Nations Unies, *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development : A Framework for Action* (Bangkok, 2017).

prenaient en main le Programme, qui servira de plateforme pour faciliter l'application du Programme 2030. À sa treizième session, tenue à Almaty (Kazakhstan) le 21 septembre 2018[50], le Conseil d'administration du Programme a décidé de renforcer encore le Programme en réalignant les buts et objectifs de ses six groupes de travail thématiques sur les priorités sous-régionales pour appliquer le Programme 2030, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les autres objectifs arrêtés au niveau international.

65. La volonté de forger des partenariats dans la région se traduit également par un dynamisme croissant de la coopération Sud-Sud et triangulaire et par le soutien accru dont bénéficie l'action multilatérale visant à surmonter les difficultés d'ordre technique ou financier. Un forum Asie-Pacifique des directeurs généraux de la coopération Sud-Sud et triangulaire a été créé avec l'aide de la CESAP et du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Il offre un cadre permettant de mieux coordonner l'acheminement de l'assistance technique aux autres partenaires du Sud dans la région. Sa première réunion s'est tenue en juin 2018[51] à l'occasion d'une consultation régionale organisée conjointement par la CESAP, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Gouvernement thaïlandais afin d'examiner l'évolution de la coopération Sud-Sud, les difficultés qu'elle présente et les possibilités qu'elle offre. Sur la base des résultats de la session inaugurale, une session informelle du Forum s'est tenue en partenariat avec le Gouvernement indonésien en novembre 2018 au Siège de l'ONU à New York, dans le cadre de l'Exposition mondiale de 2018 sur le développement Sud-Sud, afin d'examiner les priorités de la région en prévision de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

66. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui comprend 34 organes de l'Organisation des Nations Unies et entités qui y sont affiliées, dont la BAsD et la Banque mondiale, est le principal mécanisme permettant de tirer parti des partenariats dans le système des Nations Unies pour le développement au niveau régional. Depuis mai 2018, il tient avec le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable des réunions conjointes ou consécutives. Il met l'accent sur les principaux domaines de la coopération régionale dans le cadre de sept groupes de travail thématiques[52], qui correspondent aux modules pertinents des objectifs de développement durable.

67. Ainsi, le Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a entrepris un examen régional des données par genre et une analyse de la situation des filles en Asie et dans le Pacifique, et organisé une série d'ateliers de formation sur les statistiques ventilées par sexe, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales de collecte de données portant sur les aspects de tous les objectifs de développement durable liés au genre. Le Groupe de travail thématique sur les sociétés durables a dressé un inventaire des activités régionales ou multinationales ayant trait à la jeunesse, au vieillissement de la population, aux migrations

[50] Voir https://www.unescap.org/events/thirteenth-session-speca-governing-council.

[51] Voir https://www.unescap.org/events/inaugural-session-asia-pacific-dg-forum.

[52] Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique comprend des groupes de travail thématiques chargés des questions suivantes : les statistiques ; les sociétés durables ; le développement inclusif et l'élimination de la pauvreté ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; la réduction des risques de catastrophe et la résilience ; la croissance économe en ressources ; le programme Éducation 2030et au-delà.

internationales et à l'urbanisation, qui devrait permettre d'apporter un appui mieux coordonné et plus efficace aux États membres. Le Groupe de travail thématique sur la croissance économe en ressources a élaboré des projets communs destinés à faciliter l'application du Plan d'action ASEAN-Organisation des Nations Unies sur l'environnement et les changements climatiques (2016-2020).

68. Afin de donner un nouvel élan à l'application du Programme 2030, la CESAP a renforcé son partenariat avec le secteur privé. Le Réseau de l'entreprise durable de la CESAP[53], qui réunit des cadres et des représentants des grandes entreprises de la région Asie-Pacifique est le principal mécanisme de mobilisation. Force de changement pour les entreprises et partenaire de dialogue avec les gouvernements, il donne au secrétariat de la CESAP ses impressions et avis sur les perspectives commerciales de ses activités. Le Réseau compte environ 140 membres et met en œuvre des activités, réparties entre six groupes de travail, qui portent sur les domaines suivants : la banque et la finance ; la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques ; l'économie numérique ; l'économie verte ; l'innovation et la compétitivité ; les jeunes et les entrepreneures.

69. Chaque année, la CESAP et son réseau de l'entreprise viable organisent conjointement le Forum Asie-Pacifique des entreprises[54]. Depuis sa création en 2004, le Forum a été l'occasion de débattre du rôle des entreprises dans le développement durable et de présenter les solutions que les entreprises peuvent offrir pour répondre aux besoins de développement de la région Asie-Pacifique. Le caractère multipartite du Forum a permis d'instaurer un dialogue fructueux entre les décideurs, les représentants des entreprises, les organismes internationaux, les organisations de la société civile et les universitaires. Le Forum de 2019, qui se tiendra les 21 et 22 juin 2019 à Port Moresby, aura pour thème « Global Goals, Local Opportunities[55] » (Objectifs mondiaux et perspectives locales). Le Forum examinera les solutions durables que les entreprises peuvent offrir pour répondre aux besoins des populations rurales et urbaines en Asie et dans le Pacifique.

70. La CESAP a également renforcé ses partenariats avec les organisations de la société civile, en particulier dans le cadre de son repositionnement aux fins de l'application du Programme 2030. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a d'emblée bénéficié d'une forte participation et de la collaboration de la société civile. Le secrétariat a ainsi pu travailler en étroite consultation avec le Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique, qui compte plus de 540 membres, afin que les parties prenantes puissent être représentées et apporter des contributions de fond au Forum. La CESAP a également préconisé la participation de la société civile aux préparatifs des examens nationaux volontaires. Elle a ainsi aidé les gouvernements des petits États insulaires en développement du Pacifique à mobiliser la participation des parties prenantes à leurs examens nationaux volontaires en 2019.

71. La CESAP sert également de lien entre les établissements de recherche et les décideurs politiques de la région. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce[56], par exemple, est un réseau ouvert d'instituts de

[53] Voir https://esbn.unescap.org/.
[54] Voir https://apbf.unescap.org/.
[55] Voir https://2019.apbf.online/.
[56] Voir https://artnet.unescap.org/.

recherche et d'établissements universitaires qui s'intéressent beaucoup aux politiques et aux questions de facilitation liées au commerce et aux investissements. À ce jour, 75 instituts de recherche et établissements universitaires de 25 pays de la région Asie-Pacifique sont des membres actifs de ce réseau, qui est géré par la CESAP en partenariat avec ses principaux partenaires, à savoir la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce, le PNUD, l'Agence française de développement et le Centre de recherches pour le développement international du Canada. Parmi les 12 partenaires associés que compte le Réseau figurent la Banque mondiale et la BAsD. Il organise des ateliers de formation et des cours en ligne et publie des documents techniques, des rapports et autres ouvrages sur le commerce et les objectifs de développement durable. Ses membres s'appuient sur un certain nombre de bases de données régionales et mondiales, et y contribuent, notamment le Portail des indicateurs commerciaux pour l'Asie et le Pacifique, la base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique et la base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce[57].

VI. Conclusions

72. Malgré les progrès remarquables réalisés ces dernières années, la région Asie-Pacifique doit redoubler d'efforts et, dans certains cas, inverser les tendances actuelles, si elle veut atteindre les objectifs de développement durable. Compte tenu de l'ampleur et de la nature de la tâche, aucun pays ne sera en mesure de réaliser seul le Programme 2030. Les principaux problèmes et tendances qui caractérisent la région sont transfrontières et nécessitent des interventions collectives. Améliorer la connectivité pour stimuler la croissance économique, renforcer la protection sociale pour faire face à l'évolution démographique et renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles sont des objectifs qui exigent tous une coopération régionale et sous-régionale.

73. Les commissions régionales de l'ONU, dont la CESAP, servent de passerelle entre les niveaux mondial et national pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030. La Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, adoptée par les États membres de la CESAP, contribue à stimuler la coopération régionale. En outre, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'est imposé comme une plateforme multipartite essentielle qui, d'une part, aide les pays à se préparer au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et à veiller à ce que les priorités régionales y soient prises en compte et, de l'autre, permet aux parties prenantes de mettre en commun des compétences et données d'expérience susceptibles d'accélérer leur application au niveau national. La CESAP est également à l'avant-garde de la révolution des données nécessaire pour suivre efficacement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en facilitant l'accès aux données fournies par le Asia-Pacific SDG Gateway tout en renforçant les systèmes statistiques nationaux afin de combler les lacunes existantes.

74. L'appareil de conférence de la CESAP constitue désormais la plateforme intergouvernementale régionale pour relever les défis multinationaux, transfrontières, sous-régionaux et régionaux, et son secrétariat offre à la région et aux pays de l'Asie et du Pacifique des conseils stratégiques intégrés, une assistance normative et des capacités techniques propres à faciliter la réalisation des objectifs de développement

[57] Voir https://artnet.unescap.org/data.

durable. La CESAP continuera d'aider les États membres de la région Asie-Pacifique à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action 2030, en s'appuyant sur ses compétences multidisciplinaires pour mener des activités d'intégration au niveau régional et en tirant parti des partenariats avec les organismes de développement des Nations Unies et un grand nombre d'autres parties prenantes.